



## **SYNTEC Conseil en Management**

### **ENGAGEMENT D'ADHÉSION A SYNTEC CONSEIL EN MANAGEMENT**

La Société (raison sociale et adresse) : .....

.....

.....

Représentée par Madame / Monsieur .....

Titre.....

1. Atteste qu'elle ne bénéficie d'aucune subvention de fonctionnement, ni d'aucun avantage direct ou indirect susceptible de fausser le jeu de la concurrence.
2. S'engage à se conformer dans l'exercice de la profession ou de l'activité relevant de la compétence du Syndicat, aux statuts et au règlement intérieur éventuel de celui-ci, ainsi qu'aux règles déontologiques de ce dernier.
3. S'engage à faire rémunérer ses travaux, études et conseils comme tels par ses clients dans les conditions normales de la concurrence.

4. S'engage à être représentée par un mandataire social ou un dirigeant ayant pouvoir d'engager la responsabilité de la société à l'occasion des votes;
5. S'engage à : répondre aux enquêtes (couvertes par le secret statistique) décidées par le Conseil d'Administration du Syndicat et plus généralement à se conformer à toutes décisions prises par le Conseil d'Administration du Syndicat;
6. S'engage à ne pas diffuser d'informations lui parvenant du Syndicat en dehors d'elle-même, y compris à la société mère ou à des filiales lorsque celles-ci ne sont pas adhérentes du Syndicat ou d'un autre des Syndicats membres du GSSEC.
7. Enfin s'engage à
  - a) effectuer pour le Syndicat les missions dont elle a accepté la charge et la responsabilité;
  - b) fournir les éléments qui permettent le calcul de la cotisation dans les trente jours qui suivent la demande;
  - c) régler les cotisations dans les trente jours qui suivent leur appel;
  - d) déclarer au président du Syndicat tout changement de majorité intervenu dans l'actionnariat ou dépôt de bilan qui peuvent alors déclencher un réexamen du dossier.

Date

Signature

*NB : Le non respect de cet engagement, après les procédures de rappel, déclenche l'exclusion de l'adhérent par le Conseil d'Administration dans le respect des statuts.*